

n'aurait pas à opérer à partir de distances excessives ou aux hautes vitesses que peut exiger la reconnaissance d'un territoire hostile.

— Les accords multilatéraux sont rendus plus vérifiables et acceptables pour toutes les parties en cause si l'on réduit le besoin de systèmes nationaux montés à bord de satellites.

Capacité de reconnaissance

La surveillance aérienne offre les avantages suivants du point de vue de la capacité de reconnaissance:

— Les pays qui n'ont pas leur propre satellite peuvent élaborer une capacité de reconnaissance aéroportée dont ils ont la maîtrise. Ils peuvent le faire indépendamment ou en collaboration.

— La possession d'une telle capacité de reconnaissance par un certain nombre de pays contribuerait probablement à diminuer les pressions sur les pays dotés d'une capacité de télédétection spatiale à partager leurs données.

— Une capacité aéroportée fonctionnant dans un cadre de ciels ouverts fournirait aux pays possédant une capacité de télédétection spatiale l'occasion d'affecter leurs avoirs limités en équipement à d'autres emplois.

Rentabilité

La surveillance aérienne offre les avantages suivants du point de vue des coûts:

— Les États ont davantage de chances de pouvoir édifier une capacité aéroportée nationale qu'une capacité spatiale.

— La couverture aérienne sera probablement meilleur marché qu'une couverture par satellite, lorsqu'on tient compte des coûts de l'infrastructure pour la construction, le lancement et le contrôle d'un satellite.

— Par exemple, une capacité aéroportée répondant aux besoins de surveillance en Europe centrale coûterait, selon des estimations, environ un vingtième du montant consacré à un système spatial.

Source: *Le Bulletin du désarmement*, No.12, Hiver 1989/90, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada